

20
24

34^e CONGRÈS
FNNEQ-CSN
4 – 7 JUIN
CHICOUTIMI

BILAN DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ MANDAT 2021-2024



Table des matières

LISTE DES SYNDICATS	3
1 INTRODUCTION	4
2 NÉGOCIATION COORDONNÉE	5
2.1 Plateforme commune de négociation	5
2.2 Négociation des syndicats	5
2.3 Appui aux syndicats	6
2.4 Actions de mobilisation et publications.....	9
2.5 Journée nationale des chargées et chargés de cours	10
3. Enjeux particuliers durant le mandat	11
3.1 Fin de pandémie	11
3.2 Enseignement à distance (EAD).....	11
3.3 Recherche (accès à la recherche des personnes chargées de cours).....	12
3.4 Financement des universités	14
3.5 Reconnaissance, précarité et santé psychologique.....	15
3.6 Intelligence artificielle	16
3.7 Liberté académique	16
3.8 Mémoires	17
3.9 Appréciation ou évaluation des enseignements	17
3.10Violences à caractère sexuel (VACS) et clause d'amnistie	18
3.11Gouvernance des universités	18
3.12Réseau UQ.....	19
3.13Présence à des colloques, conférences, forums.....	20
4. Alliances et partenaires	20
4.1 Table des partenaires universitaires (TPU).....	20
4.2 Réseau pour l'éducation publique (PEN-REP).....	20
4.3 COCAL.....	20
5. Comités du regroupement université.....	21

5.1 Comité sur le financement des universités	21
5.2 Comité national de mobilisation de la négociation coordonnée.....	21
5.3 Comité sur la formation à distance	22
5.4 Comité sur la recherche	22
5.5 Comité sur la santé psychologique et la précarité.....	23
5.6 Comité exploratoire sur la retraite (réseau UQ).....	23
5.7 Comité ad hoc pour la mise en œuvre des politiques institutionnelles	24
6. Perspectives.....	24
Annexes	26
Annexe 1 : Plan d'action du regroupement université	26
Annexe 2 : Plateforme commune de la négociation coordonnée	39
FORMATION À DISTANCE (FAD)	41
1. Définitions, formes d'enseignement et sous-traitance	42
2. Création d'un cours en FAD.....	42
3. Enseignement d'un cours en FAD.....	43
4. Droits d'auteur et propriété intellectuelle	43

LISTE DES SYNDICATS

AMEÉTS

Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure

SCCCCUL

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval

SCCCCUM

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal

SCCCCUQAC

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi

SCCCCUQAR

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski

SCCCCUQAT

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

SCCC-UQO

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

SCCEAUC / CUCEPTFU

Syndicat des chargé(e)s de cours à l'éducation aux adultes de l'Université Concordia

SCCÉTS-SEG

Syndicat des chargés-es de cours de l'École de technologie supérieure — Service des enseignements généraux

SCCIM / MCLIU

Syndicat des chargé(e)s de cours et instructeurs·trices de McGill

SPPEUQAM

Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM

STTU

Syndicat des Tuteurs et Tutrices de la Télé-Université



1 INTRODUCTION

Le présent bilan couvre la période de juin 2021 à juin 2024.

Lorsque débute le mandat, la pandémie de COVID-19 est toujours en cours. Le congrès de la FNNEQ CSN se déroule à distance ; le comité de coordination de la fédération et les employé·es de bureau essentiel·les sont présents à l'hôtel PUR à Québec pour assurer le bon déroulement de l'instance. Christine Gauthier, présidente sortante du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval, est élue au poste de vice présidente université où elle prendra la relève de Richard Bousquet. De plus, le regroupement université (RU) réélit Ghyslaine Lévesque, déléguée à la coordination, pour un second mandat.

Au début du cycle 2021-2024, les réunions du RU se sont poursuivies à distance. Dès le 22 juin 2021, une réunion extraordinaire se tenait pour discuter de la *Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire* et du mémoire à présenter à la Commission sur la liberté académique. Trois réunions régulières avaient lieu à l'automne 2021, dont celle d'octobre à Boucherville qui mettait fin aux réunions en visioconférence. En 2022, le RU se réunissait à six occasions et recommençait à se déplacer pour venir en appui aux syndicats en négociation. En 2023, six réunions régulières avaient lieu de même que deux réunions extraordinaires : une le 3 mars pour discuter principalement des politiques et comités sur la liberté académique qui devaient être créés par les universités et l'autre le 13 juin pour analyser et discuter des orientations du mémoire CSN sur le financement des universités. À l'hiver et au printemps 2024, trois réunions régulières se sont tenues en janvier, mars et mai avant le congrès de juin à Chicoutimi qui mettait fin au cycle 2021-2024.

Le mandat 2021-2024 a été marqué par plusieurs situations politiques et sociales importantes pour le secteur de l'enseignement supérieur, qui seront exposées brièvement en introduction et aussi tout au long de ce bilan.

Sur le plan politique, Danielle McCann, qui était ministre de l'Enseignement supérieur au début du présent mandat, a été remplacée par Pascale Déry le 20 octobre 2022, à la suite de l'élection générale québécoise. Parmi les dossiers majeurs au cours de ces trois années, relevons l'enjeu de la COVID, du confinement et des impacts occasionnés par la poursuite du travail dans les universités dans ce contexte; celui de la mise sur pied de la *Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire* qui a mené la CAQ à déposer le projet de loi no 32 sur la liberté académique dans les universités (qui deviendra la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire adoptée en juin 2022); et, plus récemment, l'enjeu de la révision de la politique de financement des universités avec les modifications imprévues à la Politique sur les droits de scolarité des étudiant·es canadien·nes et internationaux·ales, réalisées sans aucune consultation des acteurs syndicaux et universitaires.

Sur le plan syndical, la sortie de la pandémie de COVID-19 a exigé de nombreuses batailles pour faire reconnaître le travail du personnel du réseau de l'enseignement supérieur et pour s'assurer d'obtenir de bonnes conditions de travail pour les personnes enseignantes, dont les personnes chargées de cours et professeures de cégep. La croissance soutenue de l'inflation a fortement mobilisé les travailleuses et travailleurs pour obtenir des hausses salariales subséquentes et, ainsi,



reconnaître la valeur de leur travail et maintenir leur pouvoir d'achat. De fait, plusieurs syndicats du regroupement université se sont dotés de mandats de grève ou ont exercé la grève au cours du mandat 2021-2024. Mentionnons également le plus gros front commun historique du secteur public pour lequel, à l'automne 2023, un important mouvement de grève a mobilisé les syndicats du secteur public, dont les syndicats des cégeps affiliés à la FNNEQ CSN et qui va marquer durablement notre histoire syndicale.

2 NÉGOCIATION COORDONNÉE

2.1 Plateforme commune de négociation

La plateforme commune de la négociation coordonnée du RU, adoptée en octobre 2019, fut amendée en janvier 2021 avec des ajouts substantiels sur la formation à distance (FAD).

Avec les contraintes imposées par la pandémie qui s'estompaient, les syndicats du RU se retrouvaient en lac-à-l'épaule à Boucherville en octobre 2021. Les objectifs de la rencontre étaient de bâtir le plan d'action du mandat 2021-2024, de voir comment maximiser l'impact de la négociation coordonnée et d'analyser la manière de renforcer l'action collective nationale par la mobilisation, les gains politiques et la stratégie. Le résultat des échanges réaffirmait l'importance de respecter l'autonomie des syndicats tout en confirmant celle de la participation des syndicats au processus de négociation coordonnée. En mai 2022 à Chicoutimi, les syndicats se réunissaient pour discuter, entre autres, du calendrier de travail pour renouveler la plateforme commune, car le cycle en cours devait prendre fin à l'été. Ils convenaient d'en discuter et d'adopter la nouvelle plateforme au début de l'automne 2022 et profitaient de la rencontre pour signer le nouveau protocole de solidarité 2022-2025. Les syndicats se retrouvaient ensuite en septembre pour discuter des enjeux de la plateforme commune du cycle 2022-2025 et adoptaient celle-ci en octobre 2022. Le travail sur le bilan avait débuté et devait être présenté au RU en novembre 2022. Cependant, puisque la majorité des syndicats étaient encore en négociation active à ce moment, il fut convenu avec le Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) de prolonger le cycle de négociation coordonnée en cours d'au moins une année jusqu'à ce que la majorité des syndicats aient conclu leurs négociations.

2.2 Négociation des syndicats

Au début du mandat, le portrait des négociations dans les syndicats était le suivant :

- L'AMEETS, dont la convention venait à échéance en octobre 2020, signait en février 2021 sa nouvelle convention allant jusqu'en mai 2026.
- Le SPPEUQAM était toujours en négo, débutée en décembre 2020, un an après la date de fin de sa convention.¹

¹ La convention du SPPEUQAM venait à échéance en décembre 2019, mais le maraudage, puis la pandémie de COVID-19, ont retardé le début du travail de négociation.



- Le SCCEAUC, qui signait en juin 2020 une convention venant à échéance en septembre 2021, acceptait de prolonger celle-ci de deux ans pour éviter de retourner en négociation à très court terme dans le contexte difficile de la pandémie.
- Quatre syndicats entraient en négociation à leur tour au courant de 2021, soit le SCCCUM en juillet, le SCCCCUQAR en août et le SCCC-UQO et le SCCCCUQAC en décembre, ce dernier ayant prolongé sa convention d'un an, de décembre 2020 à décembre 2021, à cause de la pandémie.
- En 2022, les syndicats suivants se joignaient à la ronde de négociation : le SCCETS SEG en juin suivi du SCCIM en août, puis du SCCCCUQAT et du SCCCCUL en décembre.
- Le SCCEAUC et le SPPEUQAM retournaient en négociation en septembre 2023, ce dernier au sujet de la FAD exclusivement.
- Quant au STTTU, sa convention collective arrivera à échéance en décembre 2024.

Règlements des négociations

Sans surprise, le règlement des diverses négociations n'a pas été de tout repos. Quelques syndicats ont dû recourir à un vote de grève pour faire bouger l'employeur. Ce fut le cas du SPPEUQAM, dont l'assemblée générale (AG) votait un mandat de grève générale illimitée (GGI) à 90,1 % le 16 mars 2022, du SCCCCUQAR qui annonçait aussi en mars la tenue d'un vote de GGI, du SCCC-UQO qui obtenait de son AG un mandat de GGI à 93 % le 28 février 2023 et du SCCCCUL qui dut utiliser quatre jours de grève d'une banque de dix jours en février 2024. Dans tous ces cas, la menace ou l'exercice de la grève a très rapidement fait bouger les employeurs. Le SCCCCUQAC a, pour sa part, bénéficié d'une négociation et d'un règlement harmonieux sans que la grève n'ait été envisagée. Quant au SCCCUM, il parvenait à une entente de principe le 12 mars 2024 après presque trois ans de négociation. Enfin, sans recourir à la grève, mais après quelques démonstrations de solidarité sur la volonté des membres d'obtenir une convention collective juste, le SCCIM obtenait une entente de principe qui fut présentée le 5 avril à l'Assemblée générale et approuvée à l'unanimité par les membres présents. Au moment de produire ce bilan du mandat 2021 2024, le SCCCCUQAT et le SCCETS-SEG étaient toujours en négociation et le SPPEUQAM poursuivait avec l'employeur ses discussions sur la FAD².

2.3 Appui aux syndicats

2.3.1 Moyens et outils en soutien aux syndicats

Comparatifs et analyses de clauses de convention

Durant les trois années de mandat, la coordination du RU a produit près de 20 comparatifs ou analyses de clauses de convention sur des sujets d'intérêt soulevés à la suite de discussions en RU ou après des

² L'entente du SPPEUQAM signée en décembre 2022 prévoyait la réouverture des négociations en septembre 2023 pour conventionner la formation à distance.



demandes particulières de syndicats ou de personnes conseillères syndicales afin de répondre à des besoins ponctuels de négociation ou de relations de travail. Les sujets traités ont été :

- l'appréciation de l'enseignement,
- l'attribution des charges de cours,
- les cartes d'adhésion syndicale,
- les clauses d'amnistie,
- la collégialité,
- le droit à l'image,
- les EQE/PECC,
- les étudiant·es en situation de handicap,
- la langue de travail,
- les libérations,
- les liens d'emploi,
- les mesures disciplinaires,
- le pointage des activités syndicales,
- la protection de l'emploi,
- la recherche,
- le taux des charges de cours,
- la terminologie utilisée en EAD,
- le traitement des jours fériés.

Rencontres des présidences et vice-présidences

La coordination du RU a aussi organisé des rencontres des vice-présidences convention collective, d'abord les 16 et 23 février 2022 pour discuter des enjeux communs à proposer au RU pour la plateforme commune de négociation 2022-2025, puis en août 2022 pour analyser les ajouts de 2021 sur la FAD et la pertinence de les modifier. Un an plus tard, le 7 septembre 2023, une réunion permettait aux vice-présidences d'analyser à nouveau la situation en FAD et d'échanger sur des enjeux soulevés à ce moment comme le travail à distance depuis l'étranger, le paiement des congés fériés ainsi que la liberté académique et l'autonomie professionnelle.

Deux rencontres réunissant les vice-présidences information, mobilisation et communication eurent aussi lieu durant le mandat. La première, le 25 février 2022, a permis aux gens de recevoir la présentation du plan de communication de la FNNEQ-CSN et d'échanger autour des communications, des outils et moyens utilisés et des pratiques en mobilisation favorisées localement et nationalement, puis de discuter de la mobilisation et de la communication autour de la négociation coordonnée. Le 19 janvier 2023, les vice-présidences se réunissaient à nouveau pour faire état de leur situation locale, prendre connaissance des outils développés jusqu'alors pour la négociation coordonnée, puis discuter de son 35e anniversaire et d'une possible action nationale de mobilisation.

Enfin, une réunion des présidences fut aussi organisée le 7 novembre 2023 afin de favoriser les échanges et le partage d'information sur l'état des relations avec les administrateurs universitaires et les conseils d'administration, sur le rôle, les responsabilités et les défis d'une présidence et sur les formations offertes par la FNNEQ-CSN, la CSN et les conseils centraux.



Un compte rendu de chacune de ces rencontres a été présenté en RU. La pertinence d'organiser des réunions des personnes trésorières des syndicats a aussi été soulevée.

Déplacements du regroupement en appui aux négociations locales

Afin de soutenir les syndicats en négociation faisant face à des impasses ou à l'inertie de l'employeur dans leur processus de négociation, le RU s'est déplacé plusieurs fois durant le mandat 2021-2024 pour démontrer sa solidarité. Lors de telles occasions, les syndicats hôtes organisent toujours une action de mobilisation pour profiter de la présence de leurs nombreux collègues.



Après une année 2021 de réunions majoritairement à distance et un hiver 2022 timide, les déplacements reprenaient donc en avril 2022 où les syndicats se rendaient à l'UQAM en soutien au SPPEUQAM; en mai 2022, ils se déplaçaient à Chicoutimi où ils étaient reçus par le SCCCCUQAC; en septembre 2022, le SCCCCUQAR accueillait à Lévis la délégation du RU. L'année 2023 commençait avec l'appui du RU au SCCC-UQO, qui recevait les délégué·es à Gatineau en janvier; en novembre, le regroupement se déplaçait à Rouyn Noranda pour appuyer le SCCCCUQAT. L'année 2024 commençait aussi en force avec le déplacement du RU à Québec pour appuyer le SCCCCUL dans ses négociations. En mars, les syndicats se retrouvaient à l'Université de Montréal et profitaient de l'occasion pour participer à une manifestation de solidarité et de mobilisation en soutien au SCCIM et à AGSEM à McGill.

2.3.2 Appui à la vie syndicale

La vie syndicale est un enjeu particulier pour les syndicats de chargées et chargés de cours dont le membrariat est à la fois hétéroclite, plus ou moins investi en enseignement avec un nombre de charges de cours très varié, en simple ou en double emploi et précaire. Les défis de mobiliser les membres ou de les amener à participer à la vie syndicale sont grands et de tout temps. Afin d'aider les syndicats à améliorer leurs actions et décisions en ce sens, les réunions des vice-présidences information, mobilisation et communication ont été d'excellentes sources de partage de connaissances et d'expériences. Pour en élargir la portée, la coordination du RU a produit un tableau tiré de ces rencontres. En janvier 2023 à Gatineau, le tableau a été présenté et remis aux syndicats. Marlyne Harpin

du Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR) est venue compléter le point par une séance d'information sur la vie syndicale et ses impératifs.

2.4 Actions de mobilisation et publications

Lorsque débute le mandat 2021-2024, les tuiles développées pour dénoncer les enjeux de l'enseignement en mode non présentiel (EMNP) et la signature générique de la négociation coordonnée sont toujours utilisées. Après le forum de novembre 2021³, la campagne d'appui à la recherche des personnes chargées de cours se traduisait par la création de tuiles sur la recherche qui furent diffusées sur les réseaux sociaux à l'hiver 2022.

À la suite de discussions menées par le comité national de mobilisation de la négociation coordonnée (CNMNC), la refonte des outils de mobilisation et de visibilité de la négociation coordonnée s'est imposée. Grâce au soutien financier du FDP, le CNMNC mandatait un graphiste pour développer une nouvelle image. La signature était adaptée et de nouveaux outils produits dont une affiche, une bannière déroulante (*parapost*) et des vidéos. Ces dernières, réalisées par le conseiller aux communications de la FNNEQ-CSN, Martin Robert, ont été fort bien accueillies par le regroupement. Les vidéos ont été tournées et produites dès mai 2022, lors de la signature du protocole de solidarité à Chicoutimi. Les vidéos mettaient en relief les sujets suivants : 1) la négociation coordonnée et la solidarité intersyndicale, 2) la dynamique et la puissance de 35 ans de négociation coordonnée, 3) la précarité et 4) le manque de reconnaissance de l'expertise des chargé·es de cours.

L'année 2023 accueillait le 35^e anniversaire de la négociation coordonnée. Pour souligner celui-ci, les syndicats se retrouvaient en mai au Lac-Delage, à Québec. L'événement le plus marquant de cette année spéciale a sans contredit été l'action nationale de mobilisation réalisée en mars où la quasi-totalité des syndicats du RU se sont concertés pour porter un message clair sur leur solidarité et leurs intérêts communs en négociation coordonnée. Des photos furent prises dans chacune des régions ou des syndicats, puis un montage photographique fut réalisé. Quelques mois plus tard, une transposition du montage en une bannière de 8 pieds était imprimée et envoyée aux syndicats pour affichage dans leur local.



³ Le *Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels*, organisé par la FNNEQ-CSN, s'est tenu en visioconférence le 21 novembre 2021.



Finalement, en janvier 2024, le CNMNC proposait au RU une campagne qui présentait des gains importants issus des demandes de la plateforme commune et réalisés par les syndicats ayant conclu leur négociation. L'objectif était de favoriser la mobilisation des membres des syndicats toujours en négociation et de les sensibiliser à la négociation coordonnée.

2.5 Journée nationale des chargées et chargés de cours

L'approche retenue en 2020 pour la Journée nationale des chargées et chargés de cours confirmait le désir du regroupement de modifier la formule de mise en valeur de notre travail et de nos expertises à cette occasion. La campagne de la Journée nationale des chargées et chargés de cours de 2021 — un cerveau au graphisme stylisé accompagné du slogan «Chargé·es d'expertise, chargé·es d'expérience, chargé·es de cours» — allait en ce sens et mettait de l'avant notre contribution intellectuelle dans les universités. Le visuel fut également exploité dans les publications du *Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels* afin de créer le lien entre celui-ci, la journée nationale et la valorisation des personnes chargées de cours.

En 2022, l'accent fut mis sur notre importante contribution dans les universités et le slogan «La moitié des cours universitaires, on s'en charge!» fut retenu. Par ailleurs, le 17 novembre à la CSN, dans le cadre des activités entourant la Journée nationale des chargées et chargés de cours, la FNNEQ-CSN, le SCCCUM et le SCCC-UQO procédaient au lancement de l'ouvrage collectif *Les enseignantes et enseignants contractuels dans l'université du XXI^e siècle* découlant de présentations au colloque de l'ACFAS qui s'était tenu en mai 2021.



En 2023, inspiré par le SCCCUQAT, le CNMNC décidait de conserver le concept de 2022 en adoptant une approche similaire à celle que le Syndicat avait réalisée. Parallèlement à la campagne visuelle de 2023, la conférence intitulée «Le don de soi est-il un impératif de reconnaissance



lorsqu'on est un e enseignant·e contractuel·le » était organisée pour sensibiliser au travail gratuit souvent exigé des personnes chargées de cours. Les conférencière et conférencier étaient Marie-Pierre Boucher, professeure à l'Université du Québec en Outaouais, et Charles Bosvieux-Onyekwelu, sociologue, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique en France; Christine Gauthier assurait l'animation.

Communications, entrevues et placements média

La Journée nationale des chargées et chargés de cours est aussi l'occasion d'exploiter les médias pour mettre le travail des personnes chargées de cours en valeur. De 2021 à 2023, des placements ont été faits dans divers médias et chaque année, en novembre, Christine Gauthier a donné une entrevue dans *Le Devoir* (dans la section «La parole aux syndicats») pour parler des défis entourant la profession de chargée de cours. Citons notamment les articles parus dans *Le Devoir* en novembre 2021, «Les chargés de cours occupent une profession essentielle, mais mal reconnue», en novembre 2022, «Il faut reconnaître les chargés de cours, affirme la FNNEQ-CSN», et en novembre 2023, «Mieux soutenir le réseau universitaire québécois». Plusieurs autres entrevues ont été accordées par la vice-présidente pour parler d'enjeux et de positions touchant spécifiquement le regroupement université.

Du côté des communications entre la FNNEQ-CSN et les syndicats, malgré des contraintes technologiques ayant tôt fait de limiter les attentes du RU pour une solution de communication très flexible pouvant répondre aux besoins d'un contact rapide, efficace et confidentiel (ex. groupe Teams), certains des problèmes soulevés lors de discussions en RU ont été partiellement réduits par la création d'une page Facebook privée du regroupement. Celle-ci a permis de faciliter la diffusion rapide d'information par ou pour les syndicats. Par ailleurs, le RU a obtenu une visibilité et une diffusion améliorées de ses positions politiques et de ses campagnes grâce à la contribution importante du responsable des communications de la FNNEQ-CSN, Martin Robert.

3. Enjeux particuliers durant le mandat

3.1 Fin de pandémie

Le mandat 2021-2024 débute comme le précédent s'est soldé, avec des activités à distance dictées par la pandémie. Des discussions à propos de la vaccination obligatoire animent le RU en septembre 2021. Sur fond d'improvisation gouvernementale, la reprise de l'enseignement en présentiel suscite de sérieuses inquiétudes sur les risques pour la santé de l'ensemble de la communauté universitaire. Les défis que cela pourrait imposer aux personnes enseignantes inquiètent aussi le RU. On craint un retour forcé à l'enseignement à distance sans préavis en plein milieu du trimestre d'automne 2021, ce qui forceraient des ajustements pédagogiques et organisationnels importants, ainsi que l'ascension de la solution comodale ou de l'enregistrement obligatoire des cours. Les restrictions pandémiques s'estompent enfin plus concrètement à l'automne 2022.

3.2 Enseignement à distance (EAD)

Au début du mandat 2021-2024, l'EMNP était toujours la norme dans les universités. Le comité sur la formation à distance du RU se réunissait dès juin 2021 pour discuter de la mise



à jour du rapport *Analyse de la formation à distance, constats et enjeux*, à la lumière des développements en matière d'EMNP et d'EAD. La seconde version du rapport était déposée au RU de mai 2022 et le regroupement signifiait alors l'importance de poursuivre sa veille et, au besoin, de remettre à jour le rapport.

Les habitudes créées par la pandémie et la flexibilité d'horaire offerte par l'EAD incitèrent plusieurs établissements à bonifier et à élargir leur offre dans ce créneau. Même si le comité FAD a été beaucoup moins sollicité ces trois dernières années, l'EAD est demeuré un sujet de première importance pour le regroupement. Ses réunions, mais aussi celles des vice présidences convention collective, ont été des occasions d'échanger sur son évolution et son implantation dans les universités afin que les enjeux soient partagés, connus de tous les syndicats et surveillés. La mise à jour en 2021 de la section sur la FAD dans la plateforme commune a tracé les lignes directrices pour négocier son inclusion dans les conventions collectives afin de se protéger contre des conditions qui ne tiendraient pas compte des multiples enjeux qu'elle entraîne et d'une sous-évaluation du travail qui y est associé. À ce jour, les négociations sur l'EAD dans la majorité des syndicats du RU se sont peu concrétisées ou sont peu élaborées, notamment du fait que des employeurs considèrent inutile de distinguer l'EAD des cours en présence. D'autres préfèrent attendre son implantation plus concrète dans leur établissement ou négocier avec les professeur·es avant les personnes chargées de cours. Par ailleurs, la négociation du SPPEUQAM sur les conditions de travail de l'EAD était toujours active au moment de déposer ce bilan. Nul doute qu'elle fournira des pistes aux autres syndicats, en marge des clauses déjà *conventionnées* par le SCCCUL, le SCCCCUQAT et le STTTU, qui évoluent avec l'EAD depuis longtemps.

3.3 Recherche (accès à la recherche des personnes chargées de cours)

L'enjeu de la recherche pour les personnes chargées de cours a constitué un important chantier de travail au regroupement durant le mandat. Entre autres, un mémoire a été produit par la FNNEQ-CSN en réponse à la consultation du Conseil supérieur de l'éducation en septembre 2021, une campagne d'appui à la recherche des chargé·es de cours a été déployée à l'hiver 2022 et un comparatif de clauses a suivi en avril de la même année. Toutefois, ce sont les actions décrites ci-après qui ont apporté les plus importantes avancées.

3.3.1 Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels

Le 22 novembre 2021, le *Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels* a été organisé à l'occasion de la Journée nationale des chargées et chargés de cours et a permis de réfléchir et d'échanger sur la contribution de ces personnes contractuelles dans «l'université du futur», dont le rapport a été publié en février 2021, notamment au regard de leurs qualifications importantes en recherche pour un nombre important d'entre elles. Environ 200 personnes ont participé à cet événement en ligne, qui a pu regrouper des chargé·es de cours de tout le Québec. Madame Danielle McCann, alors ministre de l'Enseignement supérieur, a présenté le mot d'ouverture.

Présidée par M. Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, la table ronde organisée avec de nombreuses personnes de la communauté universitaire (chargé·es de cours, professeur·es et un ancien recteur) a permis de faire ressortir la nécessité de revoir les structures qui



encadrent les Fonds de recherche du Québec (FRQ) afin de soutenir les personnes chargées de cours qui s'y engagent et qui détiennent des champs d'expertise importants pour permettre aux universités de relever les défis scientifiques de demain.

3.3.2 Travail politique en intersyndicale et avec le scientifique en chef

La tenue du *Forum des enseignantes et enseignants universitaires contractuels* a mené à la mise sur pied d'un comité exploratoire pour analyser les potentialités et les conditions pouvant offrir aux personnes chargées de cours l'accès à des subventions aux trois fonds de recherche du Québec.

Trois objectifs principaux ont été définis pour les travaux de ce comité :

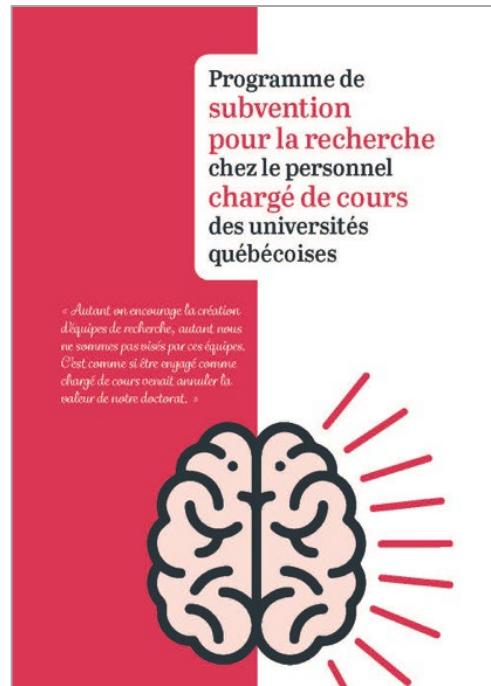
- 1- Explorer comment les personnes chargées de cours peuvent avoir accès à des subventions de recherche des FRQ et proposer des moyens pour faciliter cet accès;
- 2- Identifier les contraintes des personnes chargées de cours à la participation aux équipes de recherche financées par les FRQ et proposer des pistes de solutions;
- 3- Évaluer et définir la participation des personnes chargées de cours au sein des instances décisionnelles des FRQ et évaluer la mise en place d'un programme de reconnaissance qui souligne leur engagement en recherche.

Ce comité s'est réuni à trois reprises et a regroupé plusieurs acteurs : Christine Gauthier, vice présidente de la FNNEQ-CSN; Ricardo Peñafiel, membre désigné par le comité recherche du regroupement université de la FNNEQ-CSN; Vincent Beaucher, président de la FREUQ-CSQ; Sébastien Rioux-Paquette, chargé de cours chercheur désigné par la FREUQ CSQ; Carole Neill, présidente du CPSU-FTQ; Sylvie Calille, chargée de cours désignée par le CPSU-FTQ; les trois directrices générales des trois Fonds de recherche du Québec; un vice-recteur à la recherche; un membre du ministère de l'Enseignement supérieur. Les conclusions ont mené le comité intersyndical (FNNEQ-CSN-FREUQ-CPSU) à entreprendre des démarches auprès de trois ministres (ministre de l'Enseignement supérieur, ministre des Finances et ministre de l'Économie et de l'Innovation) pour faire connaître notre revendication d'obtenir un fonds dédié pour la recherche des personnes chargées de cours de l'ordre de 25 millions sur cinq ans.



3.3.3 Sondage et dépliant

Avant la pandémie, le RU approuvait la réalisation d'un sondage afin de recueillir des données pour obtenir un portrait à jour des membres de ses syndicats. Il fut convenu d'en profiter pour récolter aussi des informations sur leur engagement en recherche. Les données recueillies servirent, entre autres, à alimenter des interventions durant le congrès de l'ACFAS de mai 2021 et le forum de novembre de la même année, puis à soutenir les arguments durant les rencontres du comité exploratoire sur la recherche des chargées et chargés de cours avec le scientifique en chef et les directrices des FRQ. Un nouveau sondage, mené cette fois à l'échelle nationale avec la FREUQ CSQ et le SPSU-FTQ, fut réalisé au printemps 2023 pour approfondir certaines questions relatives aux activités de recherche des personnes chargées de cours. Des données récoltées furent incluses dans le dépliant sur la recherche des chargé·es de cours présenté au scientifique en chef puis envoyé aux ministres mentionnés ci dessus afin de soutenir la demande du fonds de recherche dédié pour les chargé·es de cours.



3.4 Financement des universités

Le financement des universités a aussi fortement occupé les travaux du RU. Il s'agit d'un enjeu majeur pour assurer la mission importante de nos établissements envers la société, particulièrement en raison de la situation actuelle, marquée par le sous-financement des universités. La marchandisation des étudiant·es internationaux et le financement à la pièce par étudiant·e sont particulièrement à dénoncer, notamment puisqu'ils contribuent à la précarisation du personnel et au déséquilibre financier observé entre les universités.

Afin de bien outiller les syndicats du regroupement, la coordination a invité le chercheur Pier André Bouchard St-Amant en novembre 2022 à venir présenter ses travaux développés avec le groupe de recherche GREPA et pour échanger sur diverses orientations possibles visant à soutenir un financement stable, équitable et pérenne entre les universités. Le RU a aussi régulièrement fait appel à Julie Audet du Service de recherche et de condition féminine de la CSN pour analyser et commenter des dossiers sur divers enjeux en enseignement supérieur, dont le financement des universités.

Les démarches de révision de la Politique de financement des universités, entreprises par la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Dery en mai 2023, ont par ailleurs nécessité de tenir un regroupement extraordinaire sur ce sujet pour discuter de nos orientations avec la CSN, qui a rédigé un mémoire au nom de la centrale et des fédérations concernées.

L'annonce surprise de la révision des droits de scolarité des étudiant·es canadiens et internationaux à l'automne 2023 a aussi suscité de vives réactions de la part des acteurs universitaires et des syndicats. Le regroupement université a discuté de cette importante situation, qui accroît la perspective de la marchandisation des étudiant·es internationaux et du renforcement du principe de « l'utilisateur-paiement » dans le financement des universités.

3.5 Reconnaissance, précarité et santé psychologique

Reconnaissance

L'enjeu de la reconnaissance des personnes chargées de cours et de leur travail névralgique au sein des universités est une bataille constante au RU, mais des progrès ont été réalisés durant le présent mandat, tant par des gains dans les conventions que par des actions dénonçant cet enjeu. Parmi les gains de négociation réalisés, on note :

- la reconnaissance et la rémunération du travail effectué en amont des rencontres des comités institutionnels,
- une augmentation des budgets d'intégration et de perfectionnement,
- une meilleure représentation des chargé·es de cours — ou des engagements de l'employeur pour l'améliorer — au sein de comités institutionnels,
- des ouvertures concrètes sur le mentorat ou le soutien par les pairs.

Pour mettre en évidence l'importante contribution des personnes chargées de cours dans les universités, la Journée nationale des chargées et chargés de cours demeure un moment et un outil privilégiés. Les thématiques mises de l'avant de 2021 à 2023⁴, ont permis de valoriser le travail des membres. Par ailleurs, la FNNEQ-CSN et la coordination du RU ont profité de belles occasions pour s'afficher dans les médias et souligner la richesse de la contribution des chargé·es de cours dans les universités.

Santé psychologique et précarité

Avant la pandémie, le RU se questionnait sur l'impact de la précarité sur la santé psychologique des membres de ses syndicats et créait le comité santé psychologique et précarité pour tenter d'obtenir des réponses. Ce dernier a opté pour le développement d'un sondage et, pour ce faire, il fit appel à l'expertise de Natacha Laprise du Service de santé-sécurité et d'environnement de la CSN. Cependant, le confinement imposé par la pandémie a mis le travail du comité sur la glace tout en apportant de nouvelles inquiétudes sur le bien-être psychologique des membres. Durant toute cette période, la coordination du RU a travaillé, entre autres avec le CNMNC et également de concert avec la Table des partenaires universitaires, pour dénoncer des situations particulières ou des décisions des universités ou du

⁴ « Chargé·es d'expérience, Chargé·es d'expertise, Chargé·es de cours ! » en 2021 et « La moitié des cours universitaires, on s'en charge ! » en 2022 et 2023.



gouvernement qui risquaient de générer ou d'exacerber des enjeux affectant la santé psychologique. Parallèlement, le comité fédéral précarité, relève et vie syndicales se donnait le mandat de tracer le portrait de l'impact de la précarité sur la santé psychologique des membres précaires de la fédération. Le travail sur le sondage fut complété au niveau national en février 2023, puis soumis aux membres des syndicats du RU en novembre 2023 pour éviter une surcharge des consultations envoyées aux membres. Les conclusions tirées des résultats n'étaient pas encore connues au moment de déposer le présent bilan.

La précarité et ses ravages, tant sur la santé psychologique des membres que sur leur bien être professionnel, sont des chevaux de bataille permanents pour le RU et la dénonciation de situations amplifiant celle-ci demeure une priorité. La nouvelle loi sur la santé et la sécurité au travail, présentée par Josette Côté, conseillère syndicale à la FNNEQ-CSN, lors du RU de mars 2023, a forcé la création de comités paritaires dans les universités — là où ils n'existaient pas déjà — qui permettront d'aborder les enjeux de protection de la santé psychologique au travail.

3.6 Intelligence artificielle

Si l'intelligence artificielle (IA) a pendant longtemps suscité des inquiétudes, l'arrivée de *ChatGPT* en novembre 2022 a été particulièrement troublante et a mené les syndicats du regroupement université à s'interroger sur les nombreux impacts potentiels de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur. Deux rencontres du regroupement ont visé à discuter du recours à l'IA dans les établissements. La première a permis de tracer un portrait actuel du recours à l'intelligence artificielle dans les universités pour connaître les intentions et les orientations futures des établissements en lien avec l'enseignement et le recrutement. On a cherché également à y évaluer les mécanismes de gouvernance possibles pour assurer la mise au jeu des syndicats dans des politiques visant à encadrer son utilisation (ex. chartes, politiques internes) et pour discuter en comité des relations de travail des impacts possibles sur le travail enseignant. La seconde s'est déroulée lors du RU de janvier 2024. L'annonce de la TÉLUQ affirmant vouloir implanter un projet-pilote qui s'appuie sur le recours à des robots conversationnels dans quatre cours pour répondre aux étudiant·es a soulevé de nombreuses préoccupations pour le STTU et ses membres. En raison des risques soulevés par ces choix pour les autres universités, la situation a été exposée, tant sur le plan des conditions de travail et de la tâche des personnes tutrices que sur celui des craintes associées aux pertes éventuelles d'emploi.

3.7 Liberté académique

L'affaire Lieutenant-Duval a constitué un point tournant pour mener d'importantes discussions sur l'exercice de la liberté académique en enseignement supérieur au Québec. La mise sur pied de la *Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique en milieu universitaire*, présidée par Alexandre Cloutier, a nécessité plusieurs travaux et réflexions de la FNNEQ-CSN, notamment dans le cadre d'un mémoire déposé et défendu en commission parlementaire par Caroline Quesnel, Christine Gauthier et Benoît Lacoursière, et sur lesquels le regroupement université a été interpellé et auxquels il a fortement contribué.

À l'automne 2022, l'adoption de la loi 32 sur la liberté académique en milieu universitaire forçait les universités à se doter d'une politique et d'un comité institutionnels sur la liberté



académique. Le RU décida de former un comité ad hoc constitué des représentant·es des chargé·es de cours au sein de ces comités institutionnels afin de suivre l'évolution du travail dans les universités et assurer un partage des informations.

Sur un enjeu un peu différent, alors que l'entérinement de la nomination d'une professeure au CA de l'INRS a été refusé par le conseil des ministres en janvier 2024, le regroupement université a pris position en appui à la professeure pour dénoncer cette ingérence gouvernementale contraire au principe de collégialité et à l'autonomie des universités.

3.8 Mémoires

La coordination du RU a participé à la rédaction de plusieurs mémoires avec la FNNEQ-CSN ou la CSN durant le mandat 2021-2024, dont :

- Projet de loi no 96 — *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, mémoire de la FNNEQ-CSN déposé à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale en septembre 2021,
- *La reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire*, mémoire de la FNNEQ CSN déposé à la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire en juillet 2021,
- *La recherche des personnes chargées de cours en milieu universitaire : une participation à reconnaître*, mémoire déposé par la FNNEQ-CSN au Conseil supérieur de l'éducation en octobre 2021,
- Mémoire de la FNNEQ-CSN en réponse au projet de loi n° 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec le 5 mai 2022,
- Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 23 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* le 30 mai 2023,
- Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux au ministère de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la consultation sur la révision de la *Politique québécoise de financement des universités* en juin 2023.

3.9 Appréciation ou évaluation des enseignements

L'appréciation — ou l'évaluation — des enseignements par les étudiant·es est un autre enjeu récurrent du RU, particulièrement à cause de la précarité qui définit le travail des chargé·es de cours. Alors qu'elle devrait servir à former et soutenir le travail de la personne enseignante, elle est encore utilisée pour sévir et, parfois, priver une personne chargée de cours de son travail.

Dès septembre 2021, le SCCCQAR ramène le sujet après avoir constaté le caractère violent de commentaires reçus par certains de ses membres et l'impact sur leur santé psychologique. Le syndicat tente de convaincre l'employeur qu'il a l'obligation de fournir un climat de travail exempt de violence, que les commentaires injurieux et violents ne soient pas pris en compte dans les



résultats de l’appréciation, et que seuls les commentaires signés soient transmis aux membres. Il s’inspire du SCCCUQAC, qui bénéficie d’une clause protégeant les membres contre ces attaques. À la suite du témoignage du SCCCUQAR, Josette Côté, conseillère syndicale à la FNNEEQ-CSN, vient présenter une analyse des enjeux entourant l’appréciation de l’enseignement en novembre 2021. Les enjeux autour de la gestion des incivilités, des mesures disciplinaires reliées aux évaluations et des outils à donner aux personnes enseignantes pour faire face à ce processus sont au cœur des échanges. La présentation est transmise aux syndicats, qui signifient leur désir de réfléchir à l’arrimage de la plateforme commune de négociation coordonnée avec les informations fournies par Josette. La coordination du RU reçoit aussi le mandat de produire un comparatif de clauses sur ce sujet. Ce dernier est présenté en mars 2022; il en ressort une diversité de pratiques d’une université à l’autre et le RU cible plusieurs irritants.

3.10 Violences à caractère sexuel (VACS) et clause d’amnistie

Un amendement à la *Loi visant à combattre et prévenir les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement supérieur* de 2017 a été adopté en 2022. Il s’agissait de garantir à la personne plaignante l’accès aux informations lui permettant d’assurer sa sécurité. Ainsi, elle peut demander à connaître les suites données à sa plainte, soit les mesures disciplinaires et administratives. Vanessa Clermont-Isabelle, conseillère au Service juridique de la CSN, et Selma Skalli, conseillère syndicale à la FNNEEQ-CSN, sont venues présenter l’avis juridique sur les modifications à la loi au RU de novembre 2022. Le respect des droits garantis par les chartes des droits a été soulevé comme enjeu possible de cet amendement et l’encadrement des demandes a été conseillé.

Dans le même élan, la remise en question des clauses d’amnistie, qui prévoient le retrait ou la destruction des informations, était soulevée par les associations étudiantes, qui ont effectué un fort travail de lobbying sur ce sujet et obtenu une oreille attentive du gouvernement à l’automne 2022. La disparition des clauses d’amnistie des conventions collectives pourrait signifier la perte du concept de réhabilitation pour les personnes qui seraient reconnues coupables de VACS, peu importe le type de violence.

Par ailleurs, l’enjeu de la rémunération des formations obligatoires sur les VACS est ressorti durant le mandat, alors que ce ne sont pas toutes les universités qui reconnaissaient le temps de travail supplémentaire qu’elles imposaient. D’autres formations obligatoires ont aussi été identifiées dans la même veine.

3.11 Gouvernance des universités

L’enjeu de la gouvernance des universités préoccupe les membres du regroupement université depuis longtemps et celui-ci s’est penché en janvier 2022 sur deux éléments principaux : la centralisation du pouvoir au sein des hautes directions et les appels au devoir de loyauté, ainsi que les processus de traitement des plaintes et de recours aux mesures disciplinaires, alors que les administrations court circuitent de plus en plus les processus administratifs et disciplinaires *conventionnés* pour rencontrer directement les travailleur·euses sans la présence de syndicats. Le manque de transparence dans la gestion de ces dossiers est particulièrement dénoncé.



Un comparatif de clauses sur ce qui est *conventionné* en matière de gouvernance et de participation collégiale des syndicats et des personnes chargées de cours a été réalisé et présenté lors du regroupement de mai 2022.

3.12 Réseau UQ

Assurances

Le travail sur le changement d'assureur au réseau UQ, entamé durant le mandat précédent, s'est poursuivi durant le mandat 2021-2024. Le SCCCUQAR recevait d'ailleurs, au cours de ses négociations en novembre 2021, une offre particulière en lien avec les assurances collectives. Les syndicats du réseau constataient alors une façon de faire semant la division et adoptaient une proposition qui les engageait à ne pas négocier à la pièce pour permettre aux discussions en cours entre la FNNEQ-CSN et le réseau UQ de se poursuivre. Malheureusement, malgré l'adhésion de tous les syndicats et de la majorité des universités à un transfert des assurances vers la FNNEQ-CSN et Beneva, le refus de l'UQAM se traduisait par un échec des démarches et les pourparlers achoppaient avant la fin de l'année 2021.

Après la volonté en ce sens exprimée par les syndicats du RU, Caroline Quesnel et Daniel Carrier, responsables du dossier des assurances, tentèrent d'obtenir une entente avec le réseau UQ pour redémarrer les négociations en 2023. L'UQ refusa, arguant que Desjardins avait amélioré son contrat, que l'UQAM refusait de collaborer et que les autres établissements du réseau n'avaient pas donné de mandat de reprendre les négociations. Les syndicats du réseau UQ du RU prévoient revenir à la charge lorsque la situation sera jugée propice.

Retraite

Afin d'évaluer la possibilité d'apporter des améliorations au *Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec* (RRCCUQ), le RU créait le comité exploratoire sur la retraite en mai 2022 après une proposition d'Hélène Montreuil, présidente du SCCCUQAR et présidente sortante du comité sur la retraite du RRCCUQ. Le comité se vit confier le mandat d'analyser les possibles améliorations au régime et la manière d'amener éventuellement le sujet en négociation avec le réseau UQ. Les syndicats hors FNNEQ-CSN membres du réseau, soit l'Association des professeur·es contractuel·les de l'ENAP (APC/ENAP) et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Trois-Rivières (SCCUQTR), furent invités à prendre part aux discussions à la réunion de janvier 2024. Au terme de celle-ci, les participant·es convinrent de la nécessité d'obtenir un avis d'expert sur la dynamique de négociation derrière un régime multi-entreprises tel le RRCCUQ et sur la meilleure façon d'aborder le réseau UQ afin d'enclencher positivement un dialogue visant à proposer d'éventuelles améliorations au régime de retraite. Au moment d'écrire ces lignes, le comité était toujours en attente de l'avis d'expert.

Rencontres avec les présidences du réseau de l'Université du Québec

Une première rencontre eut lieu le 2 mars 2022 avec la présidente du réseau, Johanne Jean, durant laquelle les discussions portèrent sur : les orientations postpandémie et la vision du réseau UQ sur le développement de la FAD, le soutien des établissements en région et la révision des modes de financement des universités, la collégialité et les perspectives sur la représentation des personnes chargées de cours et tutrices au sein des structures du réseau, et les perspectives

d'accès à du financement pour de la recherche et de la recherche création pour les personnes chargées de cours et tutrices.

Alexandre Cloutier remplaça Mme Jean en décembre 2022 et une première rencontre fut organisée avec les syndicats du réseau UQ du RU le lundi 17 avril 2023. Les sujets mis de l'avant concernaient, entre autres, la représentativité des personnes chargées de cours au sein du réseau, leurs conditions de travail liées au siège social (assurances, retraite), le renforcement du réseau de l'UQ ainsi que la compétition interétablissements. Au moment d'écrire ces lignes, une seconde rencontre avec M. Cloutier s'organisait pour le mois d'avril 2024. Les syndicats prévoient y discuter de l'IA, du processus de nomination aux CA des universités et du financement de ces dernières.

3.13 Présence à des colloques, conférences, forums

Le regroupement université, ses syndicats ou sa coordination ont profité des vitrines qui s'offraient pour prendre la parole sur des enjeux particuliers ou des réalisations à faire connaître, qu'on pense aux congrès de l'ACFAS et de l'ACPPU ou au colloque de l'APTPUO. Parallèlement, le RU ou la FNNEQ-CSN était aussi présents à des conférences, colloques ou congrès permettant de recueillir de l'information sur les sujets touchant les membres, comme les Journées de réflexion sur les VACS.

4. Alliances et partenaires

4.1 Table des partenaires universitaires (TPU)

La coordination du RU et la FNNEQ-CSN ont maintenu une participation constante aux réunions de la Table des partenaires universitaires (TPU) durant le mandat 2021-2024, où près d'une douzaine de réunions se sont tenues. Le travail et les échanges avec la TPU s'avèrent profitables pour l'ensemble des groupes participants, qui veillent à communiquer l'information qu'ils détiennent sur les enjeux touchant la communauté universitaire. Au fil des défis et des rencontres, la TPU parvient souvent à des positions consensuelles (lettres, communiqués de presse, prises de position publiques) pour dénoncer les problématiques ou proposer des solutions. Le travail avec la TPU est commenté plus en profondeur dans le bilan de l'exécutif de la FNNEQ-CSN.

4.2 Réseau pour l'éducation publique (PEN-REP)

Seulement trois réunions du PEN-REP ont eu lieu durant le mandat 2021-2024 et la FNNEQ-CSN ainsi que la coordination du RU y ont assuré une présence chaque fois : en septembre 2022 de même qu'en juin et décembre 2023. Le PEN-REP regroupe des syndicats et regroupements d'étudiant·es canadien·nes en éducation publique de tous les ordres d'enseignement, et les sujets discutés touchent des enjeux centraux en éducation. L'ACPPU, qui s'est occupée de l'organisation des dernières rencontres, a manifesté son intérêt à reprendre celles-ci en présence et devrait consulter les participant·es au printemps ou à l'automne 2024 à cet effet.

4.3 COCAL

Ghyslaine Lévesque a poursuivi sa représentation de la FNNEQ-CSN au sein du comité international de la COCAL durant le mandat 2021-2024. Plusieurs rencontres ont eu lieu



durant le mandat, au début surtout orientées sur l'organisation de la COCAL 2022 au Mexique. Rappelons que la pandémie est venue bouleverser l'organisation du XIV^e congrès de la COCAL devant avoir lieu à l'été 2020 au Mexique. Un premier report l'amenait à l'été 2021, mais la situation pandémique mondiale s'avérait alors encore trop risquée et le congrès fut reporté d'une autre année. Ce fut finalement en août 2022 à Querétaro, au Mexique, que se tenait le XIV^e congrès de la COCAL, « Les travailleurs universitaires précaires et le dialogue intergénérationnel sur le continent nord-américain en période post-COVID ».

En septembre 2020, lors du webinaire organisé sur Zoom par la COCAL, Ricardo Peñafiel et Sylvain Marois avaient proposé l'organisation d'une « Journée internationale de mobilisation pour la défense de l'éducation publique gratuite et juste » et la proposition avait été adoptée par les gens présents. À Querétaro, nos représentant·es, Christine Gauthier et Ricardo Peñafiel, ramenèrent le sujet en présentant en appui la pieuvre de l'économie du savoir développée par le comité école et société de la FNNEQ-CSN. Le congrès votait pour que l'organisation de cette journée soit poursuivie au congrès de 2024. Aux termes de la rencontre au Mexique, le comité organisateur international annonçait que le congrès de 2024 se tiendrait au Québec, à Gatineau. Le travail de planification et d'organisation de l'événement a aussitôt été pris en charge par la coordination du RU et les syndicats du regroupement ont été invités à former un comité organisateur local de la COCAL 2024, auquel se sont joints deux représentants de l'ACPPU et de l'APTPUC. Des sous-comités touchant la programmation, les communications, la logistique et le financement furent aussi créés.

À l'heure de publier le présent bilan, les préparatifs vont bon train. Un site Web ainsi qu'une page Facebook ont été créés et un dépliant présentant les informations essentielles pour participer au congrès a été produit, traduit en anglais et en espagnol, et envoyé à tout le réseau de contacts de même qu'au comité international de la COCAL. Le XVe congrès international de la COCAL aura lieu du 8 au 10 août 2024.

5. Comités du regroupement université

5.1 Comité sur le financement des universités

À la fin du mandat 2018-2021, le comité sur le financement des universités n'avait jamais eu l'occasion de commencer ses travaux à la suite du départ de quelques-uns de ses membres. Quelques mois plus tard, en novembre 2021, la pertinence de ranimer ce comité se présentait avec l'annonce du gouvernement Legault de revoir le mode de financement des universités. La coordination du RU espérait alors une première rencontre à l'hiver 2022. Faute de candidatures suffisantes pour y siéger et étant donné le calendrier du gouvernement, il fut convenu d'attendre la remise du rapport du chercheur Pier-André Bouchard St-Amant, à qui le gouvernement confiait le mandat d'analyser les options possibles. Le comité n'a finalement pas été réactivé durant le mandat 2021-2024.

5.2 Comité national de mobilisation de la négociation coordonnée

En début de mandat, les représentants des syndicats au CNMNC étaient Jean Régnier du SPPEUQAM et Nicolas Harvey du SCCC-UQO. Au RU de mars-avril 2022, Élisabeth Cyr du SCCCUL était accueillie au sein du CNMNC après la démission de Nicolas Harvey. En même temps, les syndicats entérinaient aussi la candidature de Fabrice Pinard du STTTU comme membre



observateur. Quelques mois plus tard, des discussions menaient à l’élargissement du mandat général du comité — initialement dicté par la Politique du FDP — afin de refléter les besoins constants de mobilisation du regroupement.

En mars 2021, le comité produisait un rapport d’étape pour rendre compte de son travail substantiel réalisé durant la pandémie. En bref, le CNMNC a travaillé à la production des premiers outils du cycle de négociation coordonnée, soit la signature générique de la négociation coordonnée, *Au cœur des universités, les chargées et chargés de cours*, et des tuiles ciblant les enjeux précis de l’enseignement en mode non présentiel en temps de pandémie. Après la pandémie, à l’hiver et au printemps 2022, le comité revoyait les outils de visibilité et proposait une nouvelle adaptation du visuel générique ainsi que de nouveaux éléments qui pourraient mieux s’imposer et soutenir la mobilisation dans le contexte du retour aux réunions en présence. Le comité proposait aussi que la nouvelle coquille graphique soit conservée pour le prochain cycle de négociation coordonnée afin de favoriser la reconnaissance de la négociation coordonnée par les membres des syndicats.

5.3 Comité sur la formation à distance

Le comité sur la formation à distance (FAD), qui avait été particulièrement interpellé avant et durant la pandémie, s’est réuni deux fois seulement durant le mandat 2021-2024. D’abord le 9 juin 2021, pour planifier la suite du travail sur le rapport *Analyse de la formation à distance, constats et enjeux*, déposé dans sa première mouture en novembre 2020. Sur la recommandation du comité, le RU confiait à Nicolas Harvey, vice-président à l’information du SCCC-UQO, la responsabilité de mettre à jour le rapport initialement réalisé par Christine Gauthier, alors présidente du SCCCUL. Ghyslaine Lévesque assurait également une partie du travail à réaliser. Le mandat visait, entre autres, à mettre à jour les informations déjà présentes, à documenter la création de nouveaux titres d’emploi et la fragmentation de la tâche enseignante générées par la situation pandémique, à intégrer certaines positions politiques, informations et recommandations tirées du rapport sur l’Université du futur ainsi qu’à produire un compte rendu sur l’évolution du eCampus (Campus numérique). La seconde réunion du comité eut lieu le 26 avril 2022 afin d’analyser et de commenter le travail fait avant le dépôt du document au RU. La seconde version du rapport était déposée au RU de mai 2022.

Les membres du comité au début du mandat 2021-2024 étaient Franck Basset (SCCCUQAC), Alain Christophe Bihan (SCCCUM), Francis Bouffard (SCCCUQAT), Marie-Josée Bourget (SCCC-UQO), Guy Dorval (SCCCUL), Beverley Leblanc (SCCEAUC) et Nancy Turgeon (SPPEUQAM).

5.4 Comité sur la recherche

Au début du mandat 2021-2024, le comité sur la recherche du RU, dont le mandat est de documenter la situation de la recherche et de la recherche-création chez les chargées et chargés de cours, était constitué des membres suivants : Olivier Aubry (SPPEUQAM), Nicolas Harvey (SCCC-UQO), Pierre David Desjardins (SCCCUM), Sylvain Marois (SCCCUL) et Ricardo Peñafiel (SPPEUQAM). Ce dernier, qui s’était proposé pour travailler avec le comité selon les besoins, en est finalement devenu membre à part entière par son engagement au sein du comité intersyndical sur la recherche des chargé·es de cours.



Le comité s'est d'abord réuni en septembre et en octobre 2021 pour préparer les recommandations à inclure dans le mémoire de la FNNEEQ-CSN sur la recherche universitaire à remettre au Conseil supérieur de l'éducation. Des discussions préparatoires en vue de l'organisation du Forum sur les enseignantes et enseignants universitaires contractuels (Forum) étaient également à l'ordre du jour de ces rencontres.

Rappelons qu'à l'automne 2019, le comité avait confié à Nicolas Harvey, Pierre-David Desjardins et Ghislaine Lévesque le mandat de tracer le portrait de la recherche chez les chargé·es de cours membres des syndicats du RU. Le calendrier initial de production avait été bouleversé par la pandémie. Bien que certaines parties du mandat aient pu se concrétiser, comme les entrevues auprès de chargé·es de cours chercheuse·eurs et le sondage auprès des membres des syndicats, et qu'une version préliminaire du rapport ait été présentée au RU de mai 2021, il ne fut pas possible de mener à terme l'ensemble du mandat pour l'automne suivant à cause d'embûches imprévues. Le mandat fut finalement abandonné à la suite des développements amenés par les engagements du scientifique en chef du Québec durant le Forum de novembre 2021 et la création du comité exploratoire sur la recherche des chargé·es de cours.

En mars 2024, le comité se rencontra pour discuter de l'état d'avancement des travaux sur la demande d'accès à la recherche pour les personnes chargées de cours, revenir sur les dernières avancées dans les conventions collectives par rapport aux demandes de négociation coordonnée sur la recherche et prendre connaissance puis discuter des grandes lignes du projet de loi no 44 portant, entre autres, sur la fusion des trois fonds des FRQ.

5.5 Comité sur la santé psychologique et la précarité

À la demande du regroupement, le comité, formé initialement de Valérie Chieu (STTU), Christine Gauthier (SCCCUL), Carole Ouellette (SCCC-UQO), Raymonde Simard (SCCCUQAR), Gabrielle St-Yves (SCCCUQAC) ainsi que Natacha Laprise (SSSE-CSN) et Ghislaine Lévesque (FNNEEQ-CSN), avait entrepris un travail de réflexion à l'automne 2019 afin de comprendre l'impact de la précarité sur la santé psychologique des membres des syndicats du RU. La reprise du mandat au niveau fédéral par le comité précarité, relève et vie syndicales ne justifiait plus le travail du comité, qui cessa ses activités.

5.6 Comité exploratoire sur la retraite (réseau UQ)

Créé en mai 2022, le comité exploratoire sur la retraite du réseau UQ a comme mandat d'analyser la possibilité de bonifier le RRCCUQ. Ses membres sont Francis Bouffard (SCCCUQAT), Alexis Boudreault (SCCCUQAR), Luce Gilbert (SCCC-UQO), Olivier Aubry (SPPEUQAM) et Mireille Boisvert (conseillère syndicale à la FNNEEQ-CSN). Après la première rencontre du comité, à l'automne 2022, les membres convenaient d'un besoin de mieux connaître les tenants et les aboutissants du régime et demandaient à obtenir une formation. En août 2023, Benoît Perron, président du comité sur la retraite du RRCCUQ et représentant du SCCCQAT, et Claude Paul-Hus, représentant de l'ACP/ENAP, venaient donner une séance d'information aux membres afin de mieux les outiller dans leurs futures réflexions. Une troisième réunion, cette fois en comité élargi avec la participation de représentant·es du SCCUQTR et de l'ACP/ENAP, se tenait en janvier 2024. Le comité, en attente d'un avis d'expert sur la dynamique de négociation à adopter pour des changements au RRCCUQ, poursuivra ses travaux après sa réception.



5.7 Comité ad hoc pour la mise en œuvre des politiques institutionnelles

En octobre 2022, à la suite de l'adoption de la loi no 32 sur la liberté académique en milieu universitaire, le RU décidait de former un comité ad hoc visant à recenser et à compiler l'avancement des travaux dans les établissements concernant l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des comités institutionnels sur la liberté académique prévus par la Loi, et ce, afin de soutenir les représentant·es locaux ainsi que de s'assurer de transmettre et de partager l'information pertinente. Le comité regroupait les représentant·es des personnes chargées de cours siégeant à ces comités institutionnels. Trois rencontres ont été tenues et ont visé à renforcer le travail de ces représentant·es dans chaque établissement.

6. Perspectives

À la lumière des réalisations ainsi que des enjeux actuels et anticipés, nous pouvons identifier quelques perspectives de travail pour le prochain mandat du regroupement université.

Au cours des trois prochaines années, il sera prioritaire de protéger le cœur de la profession enseignante, qui pourrait se retrouver passablement malmenée par les visées d'uniformisation et de substitution du travail humain par l'IA, conséquences du recours à des technologies et à de nouvelles modalités d'enseignement et d'encadrement. Il sera important de continuer à être attentif au développement de l'enseignement à distance en raison de ses impacts sur l'offre d'emplois, sur la profession enseignante et sur les conditions de travail. Il faudra veiller à poursuivre la mise à jour du rapport sur la FAD en y intégrant les clauses que les syndicats parviendront à *conventionner* sur celle-ci de même que tous les changements significatifs qui se produiront durant les prochains mandats. Il faudra également continuer à observer les actions gouvernementales à ce sujet, notamment en ce qui concerne les objectifs visés par le Campus numérique et les investissements accordés aux universités dans les ressources technologiques dédiées à l'enseignement.

Dans la même veine, le recours à l'intelligence artificielle, dont l'expérience menée à la TÉLUQ à l'hiver 2024, rend de plus en plus tangible le remplacement du travail humain par des robots, et ce, même dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le risque de défragmentation de la tâche enseignante et de pertes d'emploi en raison de l'automatisation est aujourd'hui un enjeu bien réel. Le RU et ses syndicats devront notamment soutenir des revendications fortes auprès des universités pour adopter des chartes de gouvernance afin de baliser le recours à l'IA et d'éviter la déshumanisation de l'enseignement universitaire ainsi que la perte des rapports pédagogiques interpersonnels.

Nous devrons aussi poursuivre nos revendications tout comme nos efforts pour soutenir une intégration pérenne et durable des personnes chargées de cours dans les universités. Nous pouvons y arriver de plusieurs manières. D'abord, en travaillant à mieux faire reconnaître leur apport à la recherche et en rémunérant davantage leurs activités. Au niveau national, il faudra poursuivre les travaux entamés en coalition intersyndicale pour obtenir un fonds dédié aux chargé·es de cours de 25 M\$ sur cinq ans et faire reconnaître leurs compétences en recherche justifiant l'obtention de subventions générales. Pour y parvenir, un plan d'action soutenant nos revendications sera nécessaire. Ensuite, la réduction de la précarité demeure une bataille à poursuivre pour offrir plus de sécurité d'emploi et de prévisibilité aux membres de même que pour favoriser la stabilisation du travail des



personnes chargées de cours par les efforts soutenus de la négociation coordonnée. Il s'agira par exemple de dénoncer et contrer les situations ou décisions susceptibles de créer de la précarité (ex. nouvelles exigences d'expérience récente pouvant faire perdre les qualifications, appréciation de l'enseignement encore utilisée pour sévir plutôt que pour former, taille des grands groupes et automatisation de tâches). Enfin, dans un contexte de transformation du travail, la coordination du RU devra aussi se pencher sur la préparation d'une rencontre qui abordera l'organisation du travail d'enseignement dans les universités et l'impact qu'elle a sur le bien-être psychologique des chargé·es de cours, leur charge de travail et leur liberté académique.

La coordination du RU devra maintenir une vigilance accrue sur les risques de *managérialisation* des universités ainsi qu'une participation active dans les groupes d'intérêt et les organisations partenaires alliées. Appuyées sur des positions fortes, la FNNEQ-CSN et la coordination du RU pourront continuer à exercer un leadership national afin de renforcer notre rapport de force et l'exercice de notre contre-pouvoir pour gagner les luttes contre les attaques visant la mission des universités. En plus de continuer à défendre des positions communes en enseignement supérieur (par exemple avec la TPU ou le PEN-REP), ces rapports intersyndicaux peuvent aussi inspirer et permettre de soutenir l'amélioration des conditions de travail.

La COCAL 2024 qui se tiendra à Gatineau permettra de mettre en branle une large mobilisation internationale visant à dénoncer la précarisation du personnel universitaire ainsi qu'à revendiquer un système universitaire plus collégial et juste à l'égard de l'ensemble des personnes qui s'y engagent. Il faudra élargir nos perspectives de lutte en organisant une Journée de mobilisation pour une éducation libre, gratuite, égalitaire et *pluriverselle*, et en y participant. Tout en continuant de s'engager dans la COCAL internationale, il sera important de garder des traces de l'expérience vécue avec la COCAL 2024 et de soutenir le transfert des connaissances et des outils aux organisations qui, en 2026, prendront en charge l'événement auquel il faudra être nombreuses et nombreux à participer.

La négociation coordonnée ainsi que le soutien à la vie syndicale et à la mobilisation vont demeurer des enjeux récurrents et importants au RU pour assurer l'amélioration des conditions de travail des personnes chargées de cours de partout au Québec. Il faudra continuer à soutenir la mobilisation des syndicats et à organiser des discussions ou des rencontres entre collègues pour favoriser le travail intersyndical ainsi que l'appui dans les négociations. Poursuivre l'analyse comparative de clauses de conventions collectives sur des enjeux particuliers permettra de soutenir les demandes locales en lien avec la négociation coordonnée. Le partage régulier d'informations stratégiques concernant les relations de travail et les problèmes juridiques rencontrés dans l'application des conventions collectives doit demeurer constant, de même que les échanges réguliers sur les pratiques locales ainsi que les moyens et outils utilisés pour rassembler et mobiliser les membres.



Annexes

Annexe 1 : Plan d'action du regroupement université

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
FORMATION À DISTANCE			
Faire valoir nos positions sur la formation à distance et le campus numérique dans les lieux gouvernementaux.	<p>Interpeller le MES et le BCI pour être présent dans les discussions relatives au campus numérique.</p> <p>Surveiller les règles budgétaires et les fonds pour le numérique dans l'enseignement.</p> <p>Prendre position publiquement sur les dérives de l'enseignement à distance</p>	Caroline Quesnel/ Christine Gauthier Comité financement du RU CÉS	Novembre 2021 En continu
Conventionner l'enseignement à distance et combattre la fragmentation du travail.	<p>À partir de la plateforme commune de négociation coordonnée, prévoir de conventionner la FAD lors des négociations collectives.</p> <p>Faire le suivi des discussions concernant la FAD au regroupement et mettre à jour les articles conventionnés dans le rapport sur la FAD.</p>	Ghyslaine Lévesque Syndicats Comité FAD du RU	Échéances des conventions locales

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
FORMATION À DISTANCE			
Surveiller le développement de l'enseignement à distance et de l'enseignement en mode non présentiel dans les universités.	<p>Poursuivre la rédaction du rapport sur la formation à distance en portant une attention à :</p> <ul style="list-style-type: none">- cerner l'ampleur du développement de la FAD dans chacun des établissements;- demeurer alerte sur les modalités de l'enseignement à distance (FAD vs non présentiel);- évaluer les positions des principaux acteurs.	Ghyslaine Lévesque Comité FAD du RU Nicolas Harvey (mandat)	Printemps 2022 En continu
Surveiller et intervenir sur les questions de standardisation de l'éducation, du recours à l'intelligence artificielle et de la compétition interétablissements.	<p>Produire et distribuer des documents sur les craintes associées à la FAD non conventionnée.</p> <p>Prendre position publiquement dans les médias traditionnels et sur les médias sociaux concernant les atteintes à la profession enseignante de diverses natures.</p> <p>Développer des actions ciblées, en appui avec le RU, face à des décisions universitaires locales (ex. sortie publique).</p>	Coordination RU Caroline Quesnel	En continu (tout le mandat)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
FORMATION À DISTANCE			
Surveiller les impacts de l'enseignement à distance sur les conditions de travail et d'enseignement dans les universités	Repérer l'évolution de la taille des groupes-cours lorsque les cours sont enseignés à distance. Faire une campagne pour dénoncer le problème de la taille des groupes-cours et soutenir de meilleures conditions d'enseignement	Coordination RU Comité FAD	En continu (tout le mandat)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
NÉGOCIATION COORDONNÉE			
Souligner publiquement et avec les membres le 35 ^e anniversaire de la négo coordonnée.	Prévoir un visuel et des outils communs. Organiser une activité festive pour cet événement (ex. 5 à 7).	Ghyslaine Lévesque	Janvier 2023
Faire le bilan 2019-2022 de la négociation coordonnée.	Déposer un bilan aux membres du RU. Faire le bilan avec la CSN et le SAMVR.	Coordination RU Yanick Charbonneau	Octobre 2022

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
NÉGOCIATION COORDONNÉE			
Réviser la plateforme commune de négociation coordonnée pour le cycle 2022-2025.	Tenir une consultation sur la plateforme en amont, auprès de chaque syndicat. Tenir un regroupement université élargi spécial, incluant les vp convention, pour élaborer la prochaine plateforme. Adopter la plateforme de la négociation coordonnée du cycle 2022-2025.	Coordination RU	Consultation : printemps 2022 Rencontre : fin août 2022 Novembre 2022
Évaluer la pertinence d'arrimer les dates de négociation et de fin des conventions collectives.	Analyser les pratiques et évaluer la situation au regard des dates actuelles et des négociations en cours.		
Mieux engrincer la négociation coordonnée auprès des syndicats et de leurs membres, en s'appuyant sur le CNMNC	Développer et offrir une formation sur la négo coordonnée. Produire un ou des documents qui soutiennent les principales revendications de la plateforme commune. Créer des outils visuels qui mettent en évidence la négociation coordonnée. Inviter les syndicats locaux à contribuer à l'enracinement des demandes et à faire connaître la négo coordonnée	Pierre-André Champoux Ghyslaine Lévesque Yanick Charbonneau	Janvier 2023

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
NÉGOCIATION COORDONNÉE			
S'assurer de bonifier nos méthodes de travail de mobilisation sur les enjeux de la plateforme, de façon à consolider notre action intersyndicale.	Réfléchir au rôle et à la composition du CNMNC et, si nécessaire, adapter les règles de fonctionnement du RU sur le rôle du CNMNC. Tenir des rencontres régulières avec les vp mobilisation.	Ghyslaine Lévesque Pierre-André Champoux	En continu (tout le mandat)
Appuyer les syndicats en lutte.	Se déplacer dans les différents milieux pour des actions terrains dans les syndicats. Réfléchir à des outils, des actions ou des moyens à utiliser en appui aux luttes locales.	Pierre-André Champoux Coordination RU CNMNC	En continu (tout le mandat) En continu (tout le mandat)
Fournir des analyses comparatives de clauses conventionnées pour soutenir les demandes de négociation.	Compiler les données dans des tableaux des clauses et les présenter lors des regroupements. Répondre aux besoins ponctuels des syndicats dans l'analyse de conditions de travail conventionnées.	Ghyslaine Lévesque	En continu (tout le mandat)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
RECHERCHE			
Faire connaître aux membres les principaux enjeux défendus dans le mémoire déposé au CSE concernant la recherche pour les personnes chargées de cours.	Créer un outil de communication (ex. dépliant succinct) qui expose les problèmes d'accès à la recherche. Publiciser certaines revendications sur les médias sociaux (ex. tuiles Facebook).	Ghyslaine Lévesque Comité recherche du RU Ghyslaine Lévesque Martin Robert	Décembre 2022
Faire connaître nos demandes et revendications aux organismes de recherche québécois concernés.	Répondre à l'appel de mémoire du Conseil supérieur de l'éducation. Écrire une lettre aux membres du CA du FRQ. Solliciter une rencontre avec la FQPPU à ce sujet.	Christine Gauthier Ghyslaine Lévesque	Octobre 2021 Janvier 2022 Février 2022
Soutenir un discours pour l'accès à la recherche pour les personnes chargées de cours auprès du grand public.	Communiquer (par une lettre ouverte ou un article journalistique) les problèmes rencontrés dans l'accès à la recherche et en faire valoir les conséquences.	Christine Gauthier	Mars 2022

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS			
Soutenir nos positions sur le financement des universités et contrer le discours « d'arrimage au marché du travail » et de redditions de comptes.	Réactiver le comité financement du RU de façon à se positionner sur les modes de financement et à pouvoir intervenir sur les recherches comparatives engagées par le gouvernement. Préparer et faire circuler nos positions sur le financement.	Comité financement du RU Christine Gauthier /Caroline Quesnel	Janvier 2022 À partir de mai 2022
S'approprier les différentes composantes du financement des universités.	En appui avec la CSN, mieux s'approprier les règles budgétaires gouvernementales. Recenser les autres formes de financements en enseignement supérieur (ex. numérique) et intervenir en coalition au besoin.	Christine Gauthier /Caroline Quesnel	Printemps 2022

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DES GROUPES UNIVERSITAIRES			
Soutenir et mieux faire connaître les enjeux de l'enseignement supérieur et de la précarité d'emploi à la CSN.	<p>Participer au groupe de travail en éducation de la CSN.</p> <p>Créer et animer un groupe Facebook avec les acteurs principaux de l'éducation de la CSN et responsables politiques intéressés.</p> <p>Se coordonner pour faire connaître les principaux enjeux CSN lors de la prochaine campagne électorale nationale.</p>	Christine Gauthier /Caroline Quesnel	<p>Juin 2022</p> <p>En continu (tout le mandat)</p> <p>Août 2022</p>
Maintenir les échanges avec la direction du réseau UQ afin de soutenir les revendications des syndicats.	<p>Solliciter des rencontres avec la présidence du réseau UQ pour faire connaître les déficits de gouvernance et soutenir des solutions qui incluent les personnes chargées de cours.</p> <p>Poursuivre le mandat du transfert des assurances UQ.</p>	Christine Gauthier /Caroline Quesnel	En continu (tout le mandat)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DES GROUPES UNIVERSITAIRES			
Maintenir et renforcer nos alliances avec l'ensemble des groupes universitaires pertinents.	<p>Co-initier et participer aux réunions de la Table des partenaires universitaires.</p> <p>Maintenir des liens avec les principales associations étudiantes, dont l'UEQ, et les représentant·es des rectrices et recteurs et du BCI.</p> <p>Co-organiser un forum sur l'avenir des enseignant·es contractuelles.</p> <p>Participer aux conférences et réunions scientifiques qui touchent notamment l'enseignement universitaire, la liberté académique et l'organisation du travail de façon à faire connaître nos positions et défendre nos revendications.</p> <p>Maintenir active une coalition des représentant·es universitaires (ex. chargé·es de cours, professeur·es, personnel professionnel et de soutien) pour toute décision à impact négatif sur nos universités (ex. atteinte à la collégialité et à la liberté académique).</p>	Christine Gauthier /Caroline Quesnel	<p>En continu (tout le mandat)</p> <p>Novembre 2021</p>

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
RECONNAISSANCE, PRÉCARITÉ, SANTÉ MENTALE			
Mieux faire connaître les conséquences délétères de la précarité d'emploi sur les organisations et les individus.	Poursuivre la réalisation de l'étude sur la précarité et la santé psychologique. Diffuser au grand public et dans les universités, au moyen de communiqués, de tuiles Facebook ou d'une lettre ouverte, les résultats de l'étude.	Ghyslaine Lévesque Comité santé psychologique et précarité du RU Natacha Laprise	Automne 2022
Poursuivre nos actions, représentations et négociations pour la réduction de la précarité.	Organiser une campagne visant à dénoncer l'ampleur « tentaculaire » de la précarité en enseignement supérieur. Organiser une rencontre (ex. colloque) sur l'organisation du travail d'enseignement dans les universités et la santé mentale	Christine Gauthier	Hiver 2023 Automne 2023

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
RECONNAISSANCE, PRÉCARITÉ, SANTÉ MENTALE			
Continuer à bâtir un discours pro chargé·es de cours : faire entendre la qualité et la richesse de notre apport au sein des universités.	<p>Souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours.</p> <p>Mieux faire connaître le corps d'emploi des chargé·es de cours, professeur·es enseignant·es et tutrices et tuteurs. S'assurer de mettre en visibilité les bons coups et les parcours des personnes chargées de cours.</p> <p>S'assurer que les personnes chargées de cours interviennent régulièrement dans les médias (ex. article journalistique) sur les enjeux qui concernent les universités.</p>	Christine Gauthier Ghyslaine Lévesque Martin Robert	Novembre 2021-2022-2023 En continu (tout le mandat)

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
COMMUNICATIONS			
Améliorer les communications entre nos syndicats et le partage de documents.	<p>Évaluer l'intérêt d'utiliser des outils plus dynamiques de partage (Sharepoint ?)</p> <p>S'assurer du partage des cahiers de demande, des conventions collectives, des gains syndicaux et de tout autre document pertinent</p> <p>Prévoir des modes de communication plus flexibles pour le partage d'informations.</p>	Ghyslaine Lévesque	Hiver 2022 En continu (tout le mandat)
Rendre plus visibles la force de notre regroupement ainsi que ses positions politiques et de négociation	<p>Réviser et mettre à jour les onglets du regroupement université et de la négociation coordonnée sur le site Internet de la FNEEQ.</p> <p>Ajouter un onglet « Chargé·es de cours » sur le site Internet et s'assurer de sa mise à jour (remplacement du site chargesdecours.com).</p>	Ghyslaine Lévesque Martin Robert	En continu (tout le mandat)
Mettre à jour le portrait des chargées et chargés de cours.	Retracer l'évolution des statistiques sur la présence des chargées et chargés de cours dans les universités.	Ghyslaine Lévesque	2022-2023

OBJECTIFS	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
RELATIONS HORS-QUÉBEC			
Maintenir nos liens avec les organisations internationales de chargées et chargés de cours.	Continuer à créer des liens avec les organisations canadiennes qui représentent les travailleuses contractuelles. Participer aux conférences internationales (ex. Mexique).	Ghyslaine Lévesque	Hiver 2022 En continu (tout le mandat)
Occuper la place et affirmer un certain leadership en éducation supérieure au Canada et à l'internationale.	Maintenir les liens avec l'ACPPU et le PEN-REP et participer à leur congrès Assurer une veille sur les enjeux en éducation supérieure au Canada et à l'internationale	Christine Gauthier	En continu (tout le mandat)

Annexe 2 : Plateforme commune de la négociation coordonnée

PLATEFORME DE NÉGOCIATION COORDONNÉE 2022-2025 (Version longue)

Les syndicats s'engagent à négocier plusieurs enjeux identifiés dans la plateforme de négociation coordonnée.

LES SYNDICATS S'ENGAGENT A MAINTENIR LEURS ACQUIS.

Afin de favoriser une période de négociation commune et considérant le rapprochement actuel des négociations d'une majorité d'entre eux, les syndicats s'engagent à travailler pour conserver ou améliorer le rapprochement actuel des dates de fin de convention.

1. Employabilité et accès aux charges de cours⁵

PRINCIPE 1 : Que le lien d'emploi soit protégé, que sa durée soit prolongée et que la lutte contre la précarité des personnes chargées de cours⁶ soit maintenue :

- L'embauche interdépartementale de personnes chargées de cours déjà à l'emploi de l'Université doit être priorisée avant de procéder à du recrutement à l'externe.
- La création de titres d'emploi hors accréditation et le recours à la sous-traitance doivent être contrôlés.
- Des mesures visant la stabilisation de l'emploi sont revendiquées pour soutenir l'engagement à long terme des personnes chargées de cours.
- Le ratio des stages pour l'application d'une rémunération d'une charge de cours pour les personnes superviseuses de stage est bonifié pour tenir compte de la charge de travail.
- Le pointage de priorité et les EQE d'une personne chargée de cours sont maintenus dans tous les départements ou unités où cette personne enseigne ou a enseigné tant que son lien d'emploi avec l'Université est effectif.
- À la modification d'un cours ou à la création d'un nouveau cours, les EQE sont ou demeurent raisonnables et fondées, tant en matière d'expérience que de formation, et ne doivent pas occasionner de perte ou de déqualification (ex. expérience récente).

⁵ Le terme « charge de cours » inclut les assignations pour les tutrices et tuteurs et les rémunérations horaires pour l'enseignement.

⁶ Les termes « chargées et chargés de cours » ou « personnes chargées de cours » incluent l'ensemble des corps d'emploi représentés par les syndicats du regroupement université, dont les tutrices et tuteurs, professeures et professeurs enseignants ou chargées et chargés d'enseignement

2. Conditions d'enseignement

PRINCIPE 2 : Que les conditions d'enseignement favorisent les meilleures pratiques pédagogiques et la qualité de l'enseignement et permettent de les garantir, incluant la taille des groupes cours :

- La réduction de la taille des groupes est visée dans un souci de qualité de l'enseignement et une moyenne cible générale doit être établie et respectée.
- Une rémunération supplémentaire et une aide pédagogique additionnelle sont offertes pour compenser la taille des grands groupes.
- Les tâches connexes à l'enseignement doivent être reconnues et rémunérées telles que les activités de formation (à hauteur d'un certain nombre d'heures par année) ou la production de nouvelles évaluations de reprise.
- Un soutien adéquat est fourni par l'Université pour la gestion et le suivi des demandes d'accompagnement des étudiant·es en situation de handicap (EESH).

3. Rémunération

PRINCIPE 3 : Que l'intégralité de la rémunération et le pouvoir d'achat des personnes chargées de cours soient protégés :

- Les salaires (taux accordés pour une charge de cours, une heure d'enseignement ou une assignation tutorale) sont indexés à la hausse en fonction de l'inflation.
- Le fractionnement des cours doit être contrôlé et le recours au co-enseignement (plus d'un enseignant pour un même cours) utilisé de manière exceptionnelle.
- L'intégralité de la rémunération est respectée pour les cours à petits effectifs, au prorata du nombre de crédits.

4. Appréciation de l'enseignement

PRINCIPE 4 : Que le processus d'appréciation étudiante de l'enseignement soit mené en toute transparence et qu'il vise le soutien pédagogique et l'amélioration de l'enseignement et non pas des sanctions de nature disciplinaire ou administrative :

- Les barèmes d'appréciation de l'enseignement doivent être justifiés, équitables et similaires entre les départements ou unités de l'Université.
- L'appréciation de l'enseignement doit être menée de façon à protéger la santé psychologique des personnes chargées de cours (ex. retrait des commentaires injurieux, commentaires signés par les étudiant·es).

5. Avantages sociaux

PRINCIPE 5 : Que l'ensemble des avantages sociaux accordés aux personnes chargées de cours soient justes, accessibles et équitables :

- Les personnes chargées de cours doivent bénéficier des mêmes avantages sociaux que ceux des autres corps d'emploi afin d'assurer l'équité entre employé·es au sein de l'établissement (ex. frais d'exonération, accès à des rabais et aux infrastructures).
- Les conditions de retraite des personnes chargées de cours doivent être améliorées.
- Le travail et la représentation pour changer de compagnie d'assurance collective se poursuivent auprès des institutions et du réseau de l'UQ.

6. Intégration, représentation, reconnaissance et collégialité

PRINCIPE 6 : Que les droits politiques des personnes chargées de cours soient garantis dans tous les comités et les instances universitaires, que l'expression de leur voix ainsi que leur autonomie professionnelle soient reconnues et que les processus permettant cette reconnaissance soient améliorés :

- Les personnes chargées de cours sont représentées équitablement dans toutes les instances et sur tous les comités paritaires ou institutionnels de l'Université, incluant ceux découlant de la Loi sur la liberté académique.
- Le travail associé à la préparation, à la participation et aux suivis des réunions est reconnu et rémunéré adéquatement et le pointage correspondant est accordé.
- L'Université doit s'engager dans l'écoresponsabilité.

7. Recherche et création, valorisation et service à la collectivité

PRINCIPE 7 : Que les activités de recherche et de recherche-création ainsi que de service à la collectivité des personnes chargées de cours soient reconnues, favorisées et justement rémunérées, notamment par la bonification des programmes de perfectionnement :

- L'Université administre les fonds de recherche des personnes chargées de cours et facilite l'accès à la recherche, par exemple par le biais des fonds de perfectionnement.
- La participation des personnes chargées de cours à des services à la collectivité (ex. intervention à titre d'expert, participation à des conseils éducatifs ou de recherche) est reconnue financièrement par l'Université.
- Les personnes chargées de cours bénéficient d'un processus d'habilitation qui reconnaît leur compétence à encadrer les mémoires et les thèses ou à être membres de jury; elles sont rémunérées selon le tarif horaire en vigueur.

FORMATION À DISTANCE (FAD)

Ces positions ont été développées à partir de l'analyse du rapport « **Analyse de la formation à distance, constats et enjeux** » qui a servi à préciser les grandes orientations du Regroupement université sur la FAD lors de l'adoption de la plateforme de négociation coordonnée en 2019.

Les membres du Regroupement Université conviennent ce qui suit :

- 1. Définitions, formes d'enseignement et sous-traitance**
 - 1.1. Que soit exclue du processus de création et de prestation d'enseignement toute forme de sous-traitance.**
 - 1.2. Que les modalités d'enseignement en formation à distance soient clairement définies dans les conventions collectives de façon à contrer les « vides juridiques » qui permettraient à l'employeur d'imposer unilatéralement des conditions de travail.
 - 1.3. Que la notion de « l'enseignement c'est de l'enseignement » soit reconnue, peu importe ses modalités de prestation.
 - 1.4. Que l'exclusivité de la tâche d'enseignement soit protégée et que le rôle des auxiliaires d'enseignement soit balisé et circonscrit par nos conventions collectives.
 - 1.5. Que de la formation qualifiante rémunérée soit offerte pour permettre la création et la gestion de cours en FAD, et ce, dans le respect des délais du processus d'attribution;
 - 1.6. Qu'une protection contre les potentielles conséquences de l'enseignement en mode non-présentiel exceptionnel lié à la pandémie soit visée :
 - 1.6.1. Que la FAD ne puisse être effectuée autrement que par les mécanismes prévus à la convention collective;
 - 1.6.2. Que les types d'enseignement soient définis exclusivement pour se protéger d'autres formes d'enseignement « mitoyens »;
 - 1.6.3. Que les universités ne puissent imposer unilatéralement le télétravail en cas de perturbations (ex. grève d'un autre corps d'emploi/d'une autre accréditation syndicale).
- 2. Création d'un cours en FAD**
 - 2.1 Que le développement de la FAD soit orienté de manière à ce que ces cours soient offerts en complémentarité et non en remplacement des cours réguliers en présentiel.
 - 2.2 Que l'attribution d'un contrat de création d'un cours en FAD respecte le processus conventionné et soit réalisée à partir d'une liste unique de pointage et qualifications/ EQE/PECC des personnes chargées de cours.
 - 2.3 Qu'il soit reconnu que la création d'un cours en FAD exige une planification et un développement importants qui nécessitent une révision en profondeur du design pédagogique du cours dans le respect de l'autonomie de la personne chargée de cours.
 - 2.4 Qu'une rémunération minimale de deux (2) charges de cours soit conventionnée pour la création d'un cours en FAD.
 - 2.5 Que les personnes visées par la clause de réserve soient exclues de l'obtention d'un contrat de création d'un cours en FAD.

3. Enseignement d'un cours en FAD

- 3.1 Que la rémunération pour l'enseignement d'un cours en FAD soit minimalement équivalente à celle d'un cours régulier en présentiel conventionnée.
- 3.2 Que l'attribution des contrats d'enseignement des cours en FAD respecte les modalités conventionnées selon les listes de pointage.
- 3.3 Que les modalités modes de prestation soient définies dans l'affichage d'un cours.
- 3.4 Lorsqu'une période d'inscription ou de postulation des personnes chargées de cours précède l'affichage, que celles-ci puissent indiquer leur préférence pour l'attribution de cours en présentiel ou à distance sans qu'elles puissent être pénalisées si elles refusent l'enseignement d'un cours en FAD.
- 3.5 Que la taille des groupes-cours à distance soit limitée et adaptée à ce mode d'enseignement pour préserver la relation pédagogique, et ce, sans excéder les ratios existants pour les cours en présentiel.
- 3.6 Que les personnes chargées de cours, dans le respect de leur liberté académique et de leur autonomie professionnelle, puissent compter sur diverses mesures, dont l'accès à du matériel et à des ressources pédagogiques, pour préparer et donner la prestation d'enseignement.

4. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

- 4.1 Que les clauses sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur soient adaptées de façon à intégrer les spécificités relatives à la formation à distance, notamment sur la reconnaissance du droit d'auteur et du droit de suite, les licences d'utilisation non exclusives qui peuvent être accordées à l'Université et la protection des droits et des redevances sur le matériel produit.
- 4.2 Que des mesures soient prises par l'Université pour contrer les problèmes relatifs à la protection de l'œuvre, notamment sa reproduction sur des plateformes numériques ou par l'établissement, sans le consentement de l'autrice ou de l'auteur.